

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

HMB Aile de médecine – Transfert des activités du pôle FPE MCO25013

Maître d'ouvrage C.H.U. de Reims	45 rue Cognacq Jay 51092 Reims Cedex	tél. 03 10 76 69 89
Conduite d'Opérations Direction du Pôle Investissements, Logistique, Achats et Transition Écologique (PILATE)	Mr DERUELLE Rue Roger AUBRY 51092 REIMS Cedex	e-mail : ODERUELLE@CHU-REIMS.FR
Maitrise d'œuvre (SCO) Conduite d'Opérations Direction du Pôle Investissements, Logistique, Achats et Transition Écologique (PILATE)	Mr DERUELLE Rue Roger AUBRY 51092 REIMS Cedex	tél. 03 26 78 74 71 06 33 51 84 60 e-mail : ODERUELLE@CHU-REIMS.FR
SEM (DST SEM) Service Exploitation Maintenance (cellule Génie Électrique)	Mr HERENT Chef du service et chef de cellule Génie Électrique Rue Roger AUBRY 51092 REIMS Cedex	tél. 03 26 78 93 23 e-mail : CHERENT@CHU-REIMS.FR
SGRIS Gestion des risques immobiliers standard SGRIS	Mr FROMENTIN Chef de service Rue Roger AUBRY 51092 REIMS Cedex	tél. 03.26.78.74.19 e-mail : OFROMENTIN@CHU-REIMS.FR
Bureau de Contrôle SOCOTEC	Immeuble TERRANOVA 8 rue Jules Méline 51430 BEZANNES	tél. 03 26 40 60 40 06 19 58 69 44 e-mail : NICOLAS.RENOULT@SOCOTEC.COM
Coordination SSI ASIUM	25 rue de la Hayette 51100 ISLES SUR SUIPPES	tél. 06.51.40.93.10 e-mail : CONTACT@ASSIUM.FR
SPS VERITAS	54 rue René CASSIN 51430 BEZANNES	tél. 06 74 83 90 47 e-mail : FABIEN.FALSQUELLE@BUREAUVERITAS.COM



ANNEXE CCTP LOT 2 PEINTURES REVETEMENTS

1	19/06/2026	REMARQUES CMP	O DERUELLE	
0	13/04/2026	Edition initiale IND 0	O DERUELLE	
Indice (En lettres sauf 1 ^{er} indice qui est 0)	Date JJ/MM/AAAA	Objet	Rédigé par (Initiale prénom + Nom)	Vérifié par (Initiale prénom + Nom)

1. PRESCRIPTIONS GENERALES	3
1.1 DEFINITION ET PRESENTATION DU PROJET	3
1.1.1 DEFINITION DES TRAVAUX	3
1.1.2 PRESENTATION DU PROJET	3
1.2 OBLIGATIONS DE L'ENTREPRENEUR	3
1.2.1 RESPONSABILITE GENERALE	3
1.2.2 DEMARCHES ET AUTORISATIONS	3
1.2.3 REGLEMENTS ET NORMES A RESPECTER.....	3
1.3 DEMARCHE HQE.....	5
1.3.1 CHANTIER PROPRE	5
1.3.2 ETANCHEITE A L'AIR	5
1.3.3 MATERIAUX ET ECO-LABELS	5
2. PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	6
2.1 TRAVAUX PREPARATOIRES	6
2.1.0 DEPOSE ETIQUETTES GMAO.....	6
2.1.1 REBOUCHAGE DE TROUS.....	6
2.1.2 PREPARATIONS DES SUPPORTS	6
2.2 TRAVAUX DE PEINTURE	6
2.2.1 PEINTURE ACRYLIQUE "SATINEE" EN PAROIS FINITION B	6
2.2.2 PEINTURE ACRYLIQUE "MATE" EN PLAFONDS FINITION B	7
2.2.3 PEINTURE SUR BOISERIES.....	7
2.2.4 PEINTURE SUR METAUX FERREUX.....	8
2.2.5 PEINTURE SUR PVC.....	8
2.3 REVETEMENTS DE SOL	9
2.3.1 ARRACHAGE ANCIEN REVETEMENT - ENDUIT DE RAGREAGE P3	9
2.3.2 REVETEMENTS DE SOL PVC	9
2.3.3 REVETEMENTS DE SOL DOUCHE.....	10
2.3.4 BARRE DE SEUIL EN ALUMINIUM	10
2.3.5 PLINTHE PVC HT 8 CM	11
2.4 TRAVAUX DIVERS.....	11
2.4.1 FILM DE CONFIDENTIALITE	11
2.5 NETTOYAGES	11
2.5.1 NETTOYAGE GENERAL AVANT LIVRAISON	11

1. PRESCRIPTIONS GENERALES

1.1 DEFINITION ET PRESENTATION DU PROJET

1.1.1 DEFINITION DES TRAVAUX

Le présent cahier des clauses techniques particulières communes à tous les corps d'état (CCTP-TCE) est indissociable des autres documents constituant le marché tel que défini dans le C.C.A.P. dans l'ordre de priorité des pièces constitutives du marché.

1.1.2 PRESENTATION DU PROJET

Le présent cahier des clauses techniques particulières a pour objet la définition et la description des travaux du présent lot.

Les travaux objet du présent dossier sont prévus aux niveaux RDC et ETAGE de l'aile de médecine HMB et ex SSR pédiatrique .

1.2 OBLIGATIONS DE L'ENTREPRENEUR

1.2.1 RESPONSABILITE GENERALE

Les dimensionnements et descriptions d'ouvrages et autres caractéristiques figurant aux plans et aux pièces écrites ne diminuent en rien l'obligation de conseil de l'entrepreneur.

Les travaux sont exécutés aux frais, risques et périls de l'entrepreneur, lequel sera tenu de prendre sous son entière responsabilité toutes précautions pour assurer en permanence la sécurité tant des tiers que celle de ses ouvriers ou préposés.

L'entrepreneur sera responsable de tous les accidents et dommages qui, par son fait ou manque de précaution, pourraient arriver aux personnes ou propriétés voisines sans qu'il puisse arguer d'un défaut de surveillance ou de direction du maître d'œuvre.

1.2.2 DEMARCHES ET AUTORISATIONS

L'entrepreneur devra, en temps voulu, effectuer toutes les démarches auprès des différents organismes et services concernés pour obtenir toutes les autorisations, instructions et accords écrits nécessaires à la réalisation des travaux.

L'entrepreneur transmettra une copie de toutes ces autorisations, instructions et accords ainsi que de toutes les correspondances à ce sujet au Maître d'Ouvrage.

1.2.3 REGLEMENTS ET NORMES A RESPECTER

L'ensemble des travaux seront exécutés suivant les règles de l'art , conformément au CCTP généralités TCE, notamment :

- Les documents techniques unifiés DTU établis par le CSTB et ayant trait à toutes les catégories d'ouvrages inclus au présent lot et notamment les DTU :
- DTU 59.1 - Travaux de peinture des bâtiments - Cahier des clauses techniques - Octobre 1994 - C2762/L354 - Cahier des clauses spéciales - Octobre 1994 - C2763/L354
- DTU 59.2 - Revêtements plastiques épais sur béton et enduits à base de liants hydrauliques - Cahier des charges - Mai 1983 - C1683/L215 - Cahier des clauses spéciales - Mai 1993 - C1683/L215
- DTU 59.3 - Peinture de sols - Cahier des clauses techniques - Mai 1993 - C2439/312 - Cahier des clauses spéciales - Mai 1993 - C2439/L312

- DTU 59.4 - Mise en œuvre des papiers peints et des revêtements muraux - Cahier des clauses techniques - Février 1998 - C3032/L388 - Cahier des clauses spéciales - Février 1998 - C3032/L388 - Lexique de termes usuels - Mars 1998 - C3033/L388
- DTU 27.1 - Réalisation de revêtements par projection pneumatique de fibres minérales avec liant - Cahier des clauses techniques - Mai 1993 - C2362/L303 - Cahier des clauses spéciales - Mai 1993 - C2362/L303
- DTU 27.2 - Réalisation de revêtements par projection de produits pâteux - Cahier des clauses techniques - Mars 1997 - C2940/L377 - Cahier des clauses spéciales - Mars 1997 - C2940/L377
- DTU 42.1 - Réfection des façades en service par revêtements d'imperméabilité à base de polymères - Cahier des clauses techniques - Septembre 1993 - C2673/L342 - Cahier des clauses spéciales - Septembre 1993 - C2674/L342 - Guide d'emploi - Septembre 1993 - C2675/L342 - Commentaires - Décembre 1997 - C3013/L386
- L'ensemble des DTU 25 relatif aux enduits, plafonds, cloisons et doublages constitués d'éléments d'ouvrages à base de plâtre ou assimilés.
- Les Normes Françaises AFNOR, Avis Techniques et CPT concernés par les matériaux, matériels et produits mise en œuvre
- Les autres documents et clauses contenus dans le REEF
- Les clauses techniques particulières imposées dans le présent CCTP
- Les documents techniques et réglementaires et notamment les DTU, les cahiers des prescriptions techniques d'exécution et les avis techniques relatifs à d'autres corps d'état qui peuvent avoir des conséquences ou des contraintes sur la mise en œuvre des matériaux et produits du présent corps d'état
- Les textes et documents visés dans le CCTG / Marchés publics
- La nouvelle réglementation acoustique suivant arrêté du 30/06/99 relatif aux caractéristiques acoustiques des bâtiments d'habitation
- Les règlement de sécurité contre l'incendie selon le classement du bâtiment projeté ou réhabilité
- La réglementation concernant l'accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite
- La réglementation applicable en matière de sauvegarde et d'amélioration de l'Environnement
- Les réglementations particulières propres aux Collectivités Territoriales
- Le Code de la Construction et de l'Habitation
- Le Code de l'Urbanisme
- Le Code du Travail
- Le Code Civil

L'exécution des travaux annexes et connexes aux travaux du présent lot ainsi que l'exécution des travaux de substitution, devront répondre aux prescriptions des D.T.U., normes et autres textes réglementaires qui leur sont applicables.

L'ensemble des travaux sera régi par les prescriptions, règles et documents généraux d'ordre technique ou administratif en vigueur à la date de la remise de l'offre.

Le présent document fixe le principe des travaux à réaliser mais n'est pas limitatif, il inclut sans exception, ni restriction, la totalité des travaux nécessaires à un parfait achèvement même ceux non explicitement décrits mais reconnus indispensables à une réalisation conforme aux règles de l'art.

- Cahier des charges DTU/CSTB :
 - * n°26.2 Chapes et dalles à base de liants hydrauliques . Mai 1993 - C1794 / L232
 - * n°53.1 Revêtements de sol textiles. Avril 2001 – C3334/418
 - * n°53.2 Revêtements de sols plastiques collés. Mai 1993 avec annexes 1 à 5 - C2445 / L313
- Guide pour la rénovation des revêtements de sols. Janvier / Février 1986 - C2055 / L266, fascicules 1 et 2.
- Cahier des prescriptions techniques pour l'exécution des enduits de lissage et de ragréage autolissant destinés à la préparation de sols intérieurs pour la pose de revêtements de sols minces, Octobre 1995, C2843 / L363.
- Notice sur les classements UPEC et classements UPEC des locaux, Novembre 1997 - C2999 / L384.

1.3 DEMARCHE HQE

Bien que ce chantier relatif au transfert des activités du pôle FPE dans l'aile de médecine ne soit pas réalisé dans le cadre d'une démarche stricte HQE , il est précisé une volonté de respecter à minima les notions suivantes :

1.3 1 CHANTIER PROPRE

Sans objet

1.3 2 ETANCHEITE A L'AIR

Sans objet

1.3 3 MATERIAUX ET ECO-LABELS

Sans objet

2. PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

2.1 TRAVAUX PREPARATOIRES

2.1 0 DEPOSE ETIQUETTES GMAO

Dépose avant travaux des étiquettes GMAO des locaux concernés par les travaux (sauf dans les couloirs et dégagements) .

Localisation :
Uniquement locaux concernés.

2.1 1 REBOUCHAGE DE TROUS

L'entreprise dans le cadre de ses travaux devra le rebouchage des trous avant mise en peinture. Les trous à reboucher sont soit des trous faible diamètre (accrochage d'étagères sur crémaillères) soit des trous plus gros suite à des coups , percements , dépose de mobiliers ou d'équipements L'entreprise avant la remise de son offre devra une visite des lieux pour bien appréhender ce poste.

Localisation :
Tous les locaux concernés par le projet sauf couloirs et dégagements (rien de prévu dans les couloirs dégagements cages d'escaliers) mais compris les TOIL neuves et celles destinées à être remise en état de fonctionnement . Rien à prévoir dans les TOIL condamnées.

2.1 2 PREPARATIONS DES SUPPORTS

L'entreprise dans le cadre de ses travaux devra conserver les supports existants, uniquement reboucher les trous et reprendre si besoin les revêtements type toile de verre arrachée . L'entreprise avant la remise de son offre devra une visite des lieux pour bien appréhender ce poste.

Localisation :
Tous les locaux concernés par le projet sauf couloirs et dégagements (rien de prévu dans les couloirs dégagements cages d'escaliers) mais compris les TOIL neuves et celles destinées à être remise en état de fonctionnement . Rien à prévoir dans les TOIL condamnées.

+

Secteur SSR pédiat RDC : Reprises sur à démolitions et pose de cloisons

Secteur vestiaires pôle FPE : B21117 B21113 B21111 B21118 B21119 B21120 B21 110 B21121 B21109

Secteur pôle FPE : B21208 B21207 B21221 B21206 B21204 B21205

Secteur pédiacap : B21213 B21212 B21216

Secteur pédospy : B21211 B21 217 B21210 B21219 B21209 B21220

Secteur TAS : B21223 B21224 B21242 B21241 B21225 B21226 B21240

Secteur centre de Santé sexuelle : B21239 B21227 B21228 B21230 B21236 B21 235 B21231 B21234 B21232 B21233

2.2 TRAVAUX DE PEINTURE

2.2 1 PEINTURE ACRYLIQUE "SATINEE" EN PAROIS FINITION B

Application de peinture à base de résine acrylique en dispersion aqueuse, taux de COV < 10 g/L, NF environnement, teintes aux choix de l'Architecte, travaux comprenant :

- Brossage, époussetage

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

- 1 couche d'impression
- 2 couches de finition "satinée" velours
- Protection des ouvrages existants
- Nettoyage après coup

Finition recherchée A

Les teintes retenues sont blanc cassé

Localisation :

Tous les locaux concernés par le projet sauf couloirs et dégagements (rien de prévu dans les couloirs dégagements , cages d'escaliers) mais compris les TOIL neuves et celles destinées à être remise en état de fonctionnement . Rien à prévoir dans les TOIL condamnées.

+

Secteur SSR pédiat RDC : Reprises sur à démolitions et pose de cloisons

Secteur vestiaires pôle FPE : B21117 B21113 B21111 B21118 B21119 B21120 B21 110 B21121 B21109

Secteur pôle FPE : B21208 B21207 B21221 B21206 B21204 B21205

Secteur pédiacap : B21213 B21212 B21216

Secteur pédospy : B21211 B21 217 B21210 B21219 B21209 B21220

Secteur TAS : B21223 B21224 B21242 B21241 B21225 B21226 B21240

Secteur centre de Santé sexuelle : B21239 B21227 B21228 B21230 B21236 B21 235 B21231 B21234 B21232 B21233

2.2 2 PEINTURE ACRYLIQUE "MATE" EN PLAFONDS FINITION B

Application de peinture à base de résine acrylique en dispersion aqueuse, taux de COV < 10 g/L, NF environnement, teintes aux choix de l'Architecte, travaux comprenant :

- Brossage, époussetage
- 1 couche d'impression
- 2 couches de finition "mate"
- Rebouchage et ponçage entre les différentes couches, rechampissages
- Platelage d'exécution
- Protection des ouvrages existants
- Nettoyage après coup

Finition recherchée A

Localisation :

En raccord si besoin , dans les locaux sans faux plafond à dalles. Visite des lieux pour apprécier l'étendue des travaux à réaliser.

2.2 3 PEINTURE SUR BOISERIES

Peinture laque tendue satinée aux résines alkydes à haut niveau de qualité de résistance, appliquée sur ouvrages bois et dérivés.

Finition classe B.

Travaux préparatoires :

- Brossage des salissures, époussetage.
- Impression.
- Rebouchage.
- Ponçage à sec.
- Enduit repassé.
- Ponçage à sec, dépoussiérage.

Couche intermédiaire

Couche de finition

Localisation :

Peinture sur portes intérieures existantes et conservées uniquement face intérieure, nouvelles plinthes bois , sur les nouvelles portes intérieures deux faces , sur les accessoires bois de finition. (rien de prévu dans les couloirs dégagements) + raccords divers suite à travaux de dépose démolitions , création de nouveaux locaux douche et TOIL

2.2 4 PEINTURE SUR METAUX FERREUX

Peinture laque aux résines alkydes uréthannes en phase aqueuse appliquée sur ouvrages en métaux ferreux neuf ou rénovation.

Faible teneur en COV classe AFNOR NF T 36-005 Famille I – Classe 4a

Finition classe B.

Subjectiles :

Métaux ferrifères avec présence de légère calamine et/ou de rouille en surface.

Travaux :

Préparations selon DTU 59.1 auxquelles s'ajoutent des préparations particulières selon le support :

- Nettoyage.
- Dégraissage ou matage en cas de revêtements revêtus ou pas .
- Brossage, dépoussiérage.

1 Couche primaire

1 Couche intermédiaire

2 Couches de finition, une 3^{ème} en fonction de l'environnement

Localisation :

Peinture sur radiateurs et réseaux acier existants des bureaux et locaux, toutes les canalisations de chauffage et plomberie des TOIL destinées à être remise en état de fonctionnement et celles créées , douche créée .

2.2 5 PEINTURE SUR PVC

Peinture semi-brillante aux résines alkydes sur ouvrages en matières plastiques.

Finition classe A.

Subjectiles :

Matériaux rigides :

- PVC (chlorure de polyninyle).
- Polyester.
- Formophénoliques.
- Aminoplastes.
- Nettoyage, dégraissage.
- Ponçage pour rendre la surface mate. Dépoussiérage.
- Couche d'accrochage

Couche intermédiaire

Couche de finition

Localisation :

Peinture réseau PVC plomberie des TOIL conservées destinées à être remises en état de fonctionnement , douche créée . Peinture sur panneaux de protection murale existants dans les anciennes chambres destinées à devenir des bureaux , salles de consultation

2.3 REVETEMENTS DE SOL

2.3.1 ARRACHAGE ANCIEN REVETEMENT - ENDUIT DE RAGREAGE P3

L'entreprise dans le cadre de son marché devra l'arrachage de l'ancien revêtement, la réalisation des préparations rendues nécessaires et l'exécution d'un enduit de lissage jusqu'à 7.5 Kgs/m² (3 à 6 mm) devant recevoir un revêtement de sol collé (CTP de Mars 1983 et directives relatives au classement P des produits de lissage de sols adapté au classement UPEC du revêtement de sol) suivant prescriptions du fabricant et avis techniques, y compris dépoussiérage et nettoyage du support, tous détails et sujétions de mise en oeuvre.

Localisation :

Secteur SSR pédiat RDC : Reprises au droit des dépose et création de closions

Secteur vestiaires pôle FPE : B21102 B21111 B21121

Secteur pôle FPE : circulation, B21206 B21205 B21204

Secteur pédiacap : circulation

Secteur pédospy : B21217 B21210

Secteur pôle FPE

Secteur TAS : B21123 B21103 B21224 B21242 B21241

Secteur centre de Santé sexuelle : circulation, B21230 B21231 B21234 B21 232 B21233

2.3.2 REVETEMENTS DE SOL PVC

Fourniture et pose d'un revêtement de sol PVC. Revêtement doté d'un traitement de surface facilitant l'entretien et résistant aux taches laissées par des produits tels que la Bétadine et l'éosine (aqueuses et alcooliques), les solutions hydro alcooliques ou le marqueur. Il élimine toute métallisation ou entretien par méthode spray durant toute la durée de vie du produit. Il est composé de 40 % de matières inépuisables ou minérales.

Teinte au choix du maître d'œuvre/ maître d'ouvrage.

Caractéristiques techniques :

Epaisseur totale	: 3.00 mm
Epaisseur couche usure	: 1.02
Poids	: 2660 g/m ²
Classement UPEC	: U4 P3 AT 12/18 – 1767 – V1
Réaction au feu	: Bfl-s1
Potentiel de charge	: < 2
Efficacité acoustique	: Lw 8 dB
R glissance	: R10

Pose selon les prescriptions du fabricant.

Colle spécialement dédiée à la solution sols Dry Tex sous avis technique

Colle dédiée aux solutions Dry Tex sous avis technique

- Uniquement pour le système Dry-Tex - collage des sols avec envers non-tissé DTx
- Collage sur support béton humide, neuf et ancien
- Colle PU mono-composante réactive à l'humidité, permet de coller le matériau DTx en plein sur milieu humide (sans limite d'humidité, hors eau ressuante en surface).
- Instructions : se référer aux instructions de pose des revêtements de sols Dry Tex

Localisation : locaux neufs TOIL PRM TOIL public +

Secteur SSR pédiat RDC : Reprises au droit des dépose et création de closions

Secteur vestiaires pôle FPE : B21102 B21111 B21121
Secteur pôle FPE : circulation , B21206 B21205 B21204
Secteur pédiacap : circulation
Secteur pédospy : B21217 B21210
Secteur pôle FPE
Secteur TAS : B21123 B21103 B21224 B21242 B21241
Secteur centre de Santé sexuelle : circulation , B21230 B21231 B21234 B21 232 B21233

2.3 3 REVETEMENTS DE SOL DOUCHE

L'entreprise dans le cadre de son marché devra une proposition technique en fonction de l'état existant du local destiné à recevoir une douche , une proposition technique sous AT avec transmission des documentations techniques .

L'entreprise devra tous les travaux préparatoire d'arrachage des anciens supports , préparation des supports , étanchéité et fourniture ;

Deux solutions sont envisagées :

Réalisation d'un sol en carrelage après préparations des supports comprenant :

- Application d'un primaire d'adhérence et pose d'un système d'étanchéité
- Pose collée d'un grès cérame 10x10
- Réalisation des joints époxy
- Fourniture et pose de plinthes à gorge en inox et ou plinthes à talons
- Tous les accessoires de finition en inox
- Traitement des parois et murs en faïence avec étanchéité des supports OU mise en place d'un revêtement mural PVC avec accessoires de finition . Le revêtement Mural bénéficiera d'un classement feu B-s2,d0.

Fourniture et pose d'un revêtement de sol douche antidérapant. Teinte selon palette du fabricant. Sol PVC conçu spécialement pour l'aménagement des salles de douches et des pièces humides. Il permet d'assurer l'étanchéité et facilite le traitement des remontées en plinthe, des angles et des soudures.

Le système comprend :

- Un revêtement de sol PVC hétérogène compact avec incrustation de particules antidérapantes
- Ou un revêtement de sol PVC hétérogène compact avec incrustation de particules et micro-pastilles antidérapantes
- Ou un revêtement de sol PVC homogène avec pastilles antidérapantes Un revêtement de mur PVC hétérogène compact de type Mural Calypso

Accessoires de finition (siphons, profilés de finition)

Ce système est conforme à la réglementation sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (circulaire DGUHC 2007-53).

Résistance à la glissance pieds nus (DIN 51097) et pieds chaussés (DIN 51130) assurant ainsi la sécurité des patients et du personnel.

Le revêtement Mural bénéficiera d'un classement feu B-s2,d0.

Localisation : **B21109**

2.3 4 BARRE DE SEUIL EN ALUMINIUM

Fourniture et pose de seuil semi-bombé en inox pré-percé de largeur 35 mm, fixation par chevilles et visseries inox à têtes bombées, seuil coupé de longueur livré avec une protection plastique adhésif anti-rayure enlevé avant la réception définitive des travaux.

Localisation :

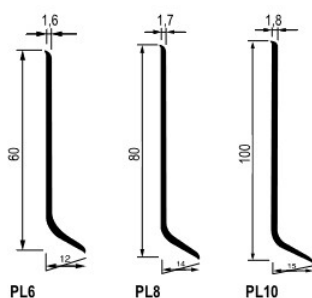
- pour traitement des seuils au changement de nature ou en raccord

2.3 5 PLINTHE PVC HT 8 CM

Fourniture et pose de plinthes choc de 8 cm en PVC teinte noire .

Caractéristiques principales

- Bonne résistance aux chocs et rayures
- Flexible simple à installer
- Pas besoin de la couper dans les angles internes et externes
- Facile à nettoyer
- Spécifications techniques et environnementales
- Epaisseur totale: 1,8 mm



Localisation : Dans les locaux recevant un sol PVC + raccords ou nécessaires

2.4 TRAVAUX DIVERS

2.4 1 FILM DE CONFIDENTIALITE

L'entreprise dans le cadre de son marché devra la dépose des anciens films de confidentialité et mise en place de nouveaux films opacifiants sur les fenêtres du secteur vestiaires pôle PFE au RDC .

Localisation : fenêtres du secteur vestiaires pôle PFE au RDC

2.5 NETTOYAGES

2.5 1 NETTOYAGE GENERAL AVANT LIVRAISON

Nettoyage complet pour livraison de l'ensemble des ouvrages et locaux concernés par l'opération, travaux comprenant :

Le nettoyage sera réalisé par l'entreprise. Les produits et matériels utilisés seront compatibles avec les ouvrages réalisés afin de ne pas les endommager En plus du nettoyage proprement dit, l'entreprise devra la dépose de l'ensemble des protections en place avant réception.

Il va de soi que le présent nettoyage n'est pas un nettoyage grossier, c'est un nettoyage avant mise en service et sera réalisé suivant les règles de l'art.

Le nettoyage proprement dit comprendra :

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

- Le dépoussiérage par aspiration et serpillère des tous les sols (enlèvements de l'ensemble traces et marques)
- Le nettoyage de l'ensemble des appareils sanitaires, robinetteries, canalisations, miroir, etc.
- Le nettoyage des portes, béquilles, rosaces, crémones, ferme-porte, occlus, etc.
- Le nettoyage des abords (enlèvements des papiers, cartons et autres déchets)
- Le nettoyage des équipements électriques (interrupteurs, prises de courant, luminaires, etc.)
- Le nettoyage des mains courantes et garde-corps
- Le nettoyage des mobiliers divers inclus au marché
- Le nettoyage des menuiseries extérieures sur les deux faces (enlèvement à la lame de rasoir des traces de peinture, lavage et rinçage de l'ensemble, nettoyage des cannelures)

Tri, chargement et évacuation des gravois au fur et à mesure de l'avancement du nettoyage

Localisation :

En fin de chantier : Un nettoyage pour les OPR compris nettoyage du couloir central

Nota la prestation de nettoyage devra comprendre l'intérieur des placards existants .